

COMMUNE DE



Délibération N° 24/2017
Séance du 10 mai 2017

**Délibération pour l'approbation des comptes 2016
de la fondation de la commune de Puplinge pour le logement**

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre i et 57, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13.4.1984.

Vu l'article 13, alinéa 2 des statuts de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement du 22 février 2007,

vu la présentation des comptes 2016 et leur approbation au Conseil de Fondation le 14 mars 2017,

vu la présentation à la commission des finances du 4 avril 2017,

vu le rapport de BfB Société Fiduciaire Bourquin frères et Béran SA du 10 avril 2017,

sur proposition du Maire,

le Conseil municipal,

D E C I D E

Par 16 voix pour, soit à l'unanimité,

- a) D'approuver les comptes 2016 de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement, s'élevant aux produits à 1'348'705.85 CHF et aux charges à 1'014'263.60 CHF laissant apparaître un excédent de recettes de 334'442.25 CHF.
- b) D'approuver le bilan au 31.12.2016 qui présente à l'actif et au passif un montant de 54'005'345.02 CHF.
- c) Les fonds propres de la Fondation de la commune de Puplinge pour le logement s'élèvent au 31.12.2016 à 15'635'646.82 CHF.

Puplinge, le 10 mai 2017

